



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant

Réservé
au
Moniteur
belge



25117759

12 AOUT 2025

Pour le greffier,

N° d'entreprise : **0478 167 636**

Nom

(en entier) : **Pôle Beaurinois de Formation et de Développement**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Faubourg Saint-martin 22, 5570 Beauraing**

Objet de l'acte : Nominations-Démissions

A l'occasion de l'Assemblée Générale du 25 juin 2025, la démission de Madame Marie-Claire DEMARS a été présentée à l'AG. Cette démission fait suite aux dernières élections communales et à la fin de mandat de présidente de CPAS de madame DEMARS.

Il est proposé de faire entrer Monsieur Benjamin PIERSON dans l'assemblée générale de l'ASBL, conformément à l'article 5 des statuts.

A dater de ce jour, le conseil d'administration est composé :

- de Monsieur Eric Albertuccio, rue Wanfercée Baulet, 5 à 6224 Wanfercée Baulet, représentant La Caestienne ASBL,
- de Monsieur Michel Thomas, Allée du Nondeux 30/1 à 5570 Beauraing, représentant la SC Coopérative de la Savonnerie,
- de Madame Christiane RIMBAUT, route de Rochefort 327 à 5570 Beauraing, représentant l'ALE de Beauraing,
- de Monsieur Pierre DURY, rue de Bruyères, 163 à 5570 Beauraing, représentant la commune de Beauraing.

A dater de ce jour, l'Assemblée Générale est également composée:

- de madame Ann Paquet, rue des Meuniers, 23 à 5620 Morville
- de monsieur Benjamin PIERSON, Rue Vogler, 3 à 1030 Schaerbeek.

Monsieur Michel THOMAS, administrateur délégué, assure la gestion journalière de l'ASBL.

La durée des mandats d'administrateur est fixée ou prolongée de deux ans à partir de cette date, conformément à l'article 12 des statuts.

Pour extrait conforme
Michel THOMAS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).